



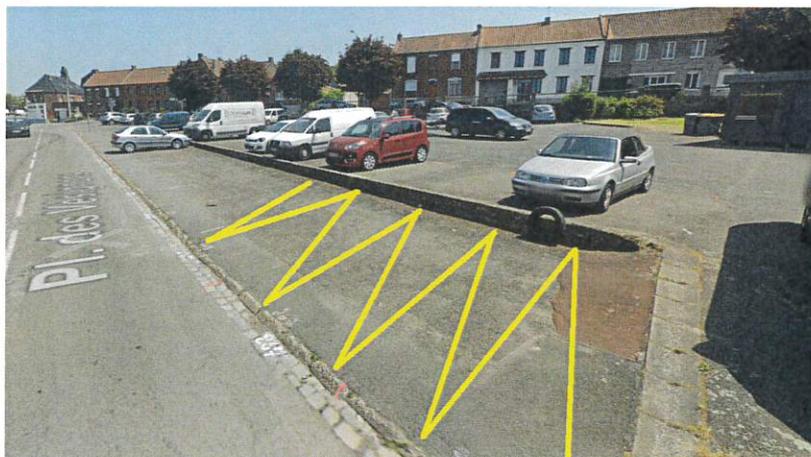
Arrêté municipal d'interdiction de stationnement et de circulation sur une partie de la place des Vésignons

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,
Vu le code de la route,
Vu la demande présentée par l'association « Pour les Lewardois(e) un nouvel élan » afin
d'organiser un baptême de tracteur le 30 novembre 2024 dans le cadre du Téléthon,
Considérant qu'il y ait lieu d'organiser le stationnement et la circulation des véhicules,

Arrête

Article 1^{er} :

Le stationnement et la circulation des véhicules sont strictement interdits sur l'emplacement matérialisé ci-dessous du parking de la place des Vésignons le samedi 30 novembre 2024 à partir de 9h jusque 12h.



Article 2 :

Pendant toute sa durée de validité, le permissionnaire aura obligation d'afficher la présente autorisation.

Article 3 :

Une copie de cet arrêté sera affichée pour information et transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche, à Madame Delphine Zagacki.

Article 4 :

Monsieur le Maire de Lewarde, Monsieur le Commandant de Police d'Aniche, Madame Delphine Zagacki, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lewarde, le 25 novembre 2024

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde

